

NRP OCTOBRE 2020, N° 52-53

LA NOUVELLE REVUE DE PRESSE

Édition française

الهيئة الوطنية
مختارات الصحف

DOSSIER

« CLIN D'ŒIL SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE L'ALGERIE »

Economie

Que penser des dernières prévisions de la Banque mondiale pour l'économie algérienne ?

Ali Benouari

Société

Confinement: une "opportunité pour une réflexion collective des liens" en société

Droit

Projet de révision de la Constitution : Ce qui va changer

Cherif Ali

Culture - média

Littérature et langue amazighes : Les conditions de participation au prix présidentiel dévoilées par décret

Sihem Bounabi

Sommaire

N° 52-53, Octobre 2020

Dossier

« CLIN D'ŒIL SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE L'ALGERIE »

La question du patrimoine urbain et architectural en Algérie, *Tewfik Guerroudj*, P.5-6

Le patrimoine bâti amazigh est en total désuétude, *Hana Menasria*, P.7

Une ville romaine émerge de la mer., *Akli N*, P.8

Souk Ahras : Madaure, la cité opulente aux terres fécondes, *D. R.*, P.8-9

Cherchell. L'architecture sacrée de l'Islam : Un patrimoine culturel méprisé, *M'Hamed H*, P.9-10

Patrimoine en péril : Le Ksar de Ouargla agonise. *Ghellab Chahinez*, P.10-11

Mosquées antiques de Batna, des chefs-d'œuvre archéologiques à valoriser. P.12

Patrimoine architecturale et urbain des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle en Algérie. *Boussad Aiche, Farida Cherbi et Leila Oubouzar*, P.13-14

Le marché couvert de Annaba, un lieu identitaire. *Djerad Mohamed Sofiane*, P.14-15

Le théâtre d'Oran sera classé « patrimoine national ». P.15

Economie

Que penser des dernières prévisions de la Banque mondiale pour l'économie algérienne ?, *Ali Benouari*, P.16

L'accord d'association Europe / Algérie applicable au 1er septembre 2020 ; quels impacts ?, *Professeur des universités, expert international Dr Abderrahmane Mebtoul*, P.17-18

Société

Confinement: une "opportunité pour une réflexion collective des liens" en société, P.19

Pandémie de la Covid-19: L'Algérie fait face et appréhende

la rentrée sociale, *Yahia Bourit*, P.20

Droit

Projet de révision de la Constitution : Ce qui va changer, *Abdelghani Aichoun*, P.21

Référendum constitutionnel : le taux de participation ne pose pas de problème sur le plan juridique , P.21

Culture/Médias

Littérature et langue amazighes : Les conditions de participation au prix présidentiel dévoilées par décret, *Sihem Bounabi*, P.22

Lancement de trois plateformes numériques dans le secteur de l'éducation, *Sihem Bounabi*, P.22

Bibliographie

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

cdesoran@yahoo.fr

CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •

Site web: www.cdesoran.org / Facebook : Cdes Oran

Abdelkader LAKDJAA
nous a quitté.
il nous restera présent

(le deuxième à partir de la droite)

Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Ghalem DOUAR, Omar AOUAB
Sid Ahmed ABED, Adnane BELAIDOUNI, Sofiane BELKACEM, Redouane ARZOUR



« Quand un patrimoine architectural
raconte l'humanité »

Editorial



Un jour pluvieux alors que j'avais le moral dans les chaussettes, je me réfugie dans une cage d'escalier. Je m'assoie sur un bout de marche en attendant que la pluie s'arrête. Le temps me parut long. J'étais là dans cette cage pourrie alors que j'avais une tonne de travail qui m'attendait au bureau. Un vieillard descendit. Me regarda. Il ne me paraissait pas tout à fait normal. Il me fixe du regard et s'assoit à côté de moi. Je lui demande la permission de rester un peu le temps que la pluie cesse. Il me répondit que j'étais la bienvenue sur la terre de mes ancêtres. Que cette marche d'escalier ne lui appartenait pas et qu'elle était aussi à moi. Mais que signifiait tout cela ? Comment un lieu aussi sale pouvait appartenir à mes aïeux ? Il se retourna vers moi et avec des yeux étoilés il me dit « Eh ma fille, si ce lieu pouvait parler, il te raconterait des histoires et des histoires ! ». Il me demanda de soulever la tête et de regarder le plafond, la rampe d'escalier, les carrelages, les murs. Il me supplia de sentir les odeurs. Puis, il proposa de me faire visiter sa maison, de monter à la terrasse. Je le suivis sans aucune crainte. Je me laissai emporter par ses histoires. Chaque recoin racontait des jeux d'enfants de classes sociales, de confessions, de langues différentes. La terrasse raisonnait. Des voix de femmes et d'hommes qui riaient à l'occasion d'une fête ou pleuraient à cause d'un décès. Soudain, c'est autour de la musique Chaabi, kabyle, classique, espagnole, arabe, française ou autre car dans cette terrasse, il y avait des troupes musicales. Il me tire par la main pour m'emmener dans sa cuisine et me montrer les traces d'un incendie sur un ancien carrelage parce que sa mère musulmane voulait faire sa spécialité culinaire pour laisser la place à sa voisine juive ou chrétienne car c'était la seule cuisine où il y avait le gaz. Il m'offre un « Kaab EGhezal (Corne de gazelle) » puis me fait rentrer dans un salon très haussmannien où des fervents poètes ou écrivains européens et autres lisaient leurs textes. Cette pièce pouvait contenir jusqu'à une cinquantaine de personnes. Il suffisait de se serrer car aujourd'hui ce sont les cœurs qui sont étroits. Il me conseilla dès mon départ d'arpenter les ruelles et d'interroger les lieux qui sont mon patrimoine. « Va ma fille à la rencontre de ton passé, de ton présent et même de ton destin. Que Dieu te protège de ce que tu vas trouver ! » Je sortis avec mon gâteau à la main. Deux jours après cette rencontre, mon vieillard fou quitta ce bas monde en me laissant seule avec ces dernières phrases. J'essuyais mes larmes et je prenais la première « Znika (ruelle) » qui était à ma portée. Je n'étais jamais passée par là. Une odeur de fleur d'oranger et de café fraîchement moulu me conduisait vers un immeuble vétuste. Une plaque suspendue au milieu d'une toile de fils électriques disait qu'il était construit en 1852. Je poursuis mon chemin. Des petites boutiques avec une architecture très particulière exprimaient chacune à sa façon le métier de chaque artisan. Plus loin, j'entendis de la musique. Ça venait du vieil opéra. On m'informa qu'ici des groupes de théâtre et de musique internationaux se sont produits. Encore plus loin, un tas de pierres mêlées à des bouteilles d'alcool. Ces pierres n'étaient que des ruines romaines, phéniciennes, byzantines...mêlées à un désordre

..!..

« Quand un patrimoine architectural raconte l'humanité »

Editorial



d'une urbanité du XXIème siècle qui a pris le dessus. Au bout, une odeur de « poisson avec de la Dersa (Ail, herbes et épices)» m'emmena vers un vieux port qui à lui seul était un musée à ciel ouvert. Une bonne partie de cette ville phénicienne était dans la mer. Y aura-t-il des spécialistes pour la ressusciter ? Je continue ma quête vers ce passé patrimoniale que j'avais ignoré à cause de ce temps qui me manque sous prétexte que j'avais des tonnes de dossiers sur mon bureau et j'oubliais que c'était la fête du Miloud « Mouloud ou Mawlid ». Je rentre dans un genre de palais et je suis reçue par des femmes toutes habillées de costumes de couleurs et de tissus différents et entourées d'enfants portant des bougies. De la Tamina ou Tekneta brille sur la table. Elles chantent « Tachafaa ya Rassoul Allah Fina » ou « Miloud ya Miloud, Miloud Ennabi ». Juste à côté, un autre groupe qui chante un « Ave Maria » car c'était Noel le même jour. Ces chants ensemble envahissaient mon être et je comprenais à ce moment là que ce patrimoine architectural n'était pas simplement des bâtiments, ruelles, ponts, marchés, villes ou des structures matérielles qu'on pourrait détruire à n'importe quel moment au nom du changement et faire à la place une tour de bureaux pour une bonne économie du pays mais c'est un être vivant qui dit l'homme. Au fait, le patrimoine architectural est comme l'homme. Il dit ses fragilités et ses forces, ses douleurs, ses tourmentes et ses joies, ses amours et ses haines. Il raconte des quotidiens passés ordinaires ou extraordinaires, des musiques d'Antan, des odeurs et parfums, des artisanats et des arts, des lettres et des philosophies, bref des civilisations. Oui, le patrimoine urbain n'est pas un ensemble de murs, de pierres. Justement, chaque brique, chaque matériel racontera son histoire. Il suffit de l'écouter. Chaque site urbain résiste, crie et quand il se lassera d'hurler, il s'écroulera et disparaîtra. Mais, il y aura toujours quelque part le fantôme d'un vieillard fou qui sortira un jour pluvieux de nulle part dans une cage d'escalier d'un immeuble complètement délabré pour me raconter mon passé, mon présent afin que je puisse aller à la rencontre de mon destin. Je ne peux avancer dans un temps à venir si je ne questionne pas ces architectures plurielles qui disent des hommes divers. Je ne peux vivre en harmonie avec moi-même si je ne sais pas d'où je viens ? Avec qui mes ancêtres ont vécu ? Qu'est ce qu'ils ont bâtis ensemble ? Qu'ont-ils vécu ensemble ? Je compris à cet instant bien précis que voulait dire la phrase de mon vieillard fou « Que Dieu te protège de ce que tu vas trouver ! ». Oui, j'avais trouvé et je n'avais pas fini de trouver comme histoires d'une humanité qui s'exprimait à travers de simples Sours, Ksours, Ruines, Znikets, Escaliers ou Grands Bâtiments. Car le cœur aime un lieu où il y a eu de la vie et de la mort. Des « kaadats (rencontres) » où se rencontrent des gens qui s'aimaient sous un jasmin parfumé en dégustant un café au fleur d'oranger avec une bonne Ftira (Galette) sorti direct du Tadjine et en écoutant de la belle musique, de la sublime littérature ou en méditant les grandes questions philosophiques. Oui, le patrimoine architectural me dira ce qui a été vécu et ce qui se vivra. Que Dieu nous protège tous de ce que nous n'avons pas su écouter de ce riche patrimoine urbain dont l'esprit est toujours présent pour nous raconter une humanité, la nôtre !

Leïla TENNCI

La question du patrimoine urbain et architectural en Algérie

Tewfik Guerroudj

Le patrimoine est l'héritage commun d'une collectivité... Chaque génération n'existe que grâce au patrimoine reçu de celles qui l'ont précédées... Des lois sont censées assurer sa protection... Malgré tout cela, le constat est celui de la dégradation de la situation... De façon paradoxale, continuité et changement sont liés. La vie a donc besoin, pour se perpétuer, d'un passé encore vivant qu'il continue à produire des effets... Est-il possible d'accroître le patrimoine présent tout en négligeant l'héritage et sans innovations ? Le patrimoine bâti, urbain et architectural, est constitué d'un héritage des générations précédentes auquel des qualités particulières confèrent des valeurs. Ces valeurs peuvent être de différents ordres : symbolique, de repère, d'usage, économique... Des constructions chargés d'histoire acquièrent une dimension symbolique et servent de support à la mémoire collective. Un bâtiment ou un ensemble de bâtiments peuvent servir de repère spatial ou historique. Leurs particularités les rendent remarquables, ils deviennent ainsi des points de repère dans la ville, des signaux qui confirment des cheminements, des lieux de rencontres. Ils peuvent témoigner d'un temps passé, de l'évolution des modes de vie, rendre sensible l'épaisseur historique de la ville. Ils nous permettent ainsi de nous situer par rapport à un passé qui a laissé des traces visibles, qui continue à exer-

cer une influence sur le présent. Les anciens bâtiments sont souvent encore utilisés, ce qui leur confère une valeur d'usage réelle. Leur valeur d'usage potentielle peut aussi ne pas être utilisée. Non parce que les bâtiments sont inutilisables dans l'absolu, mais par déficience de projet de mise en valeur, ou par insuffisance d'investissement pour une réaffectation à un nouvel usage. Dans certains cas ils peuvent perdre toute valeur d'usage. De façon moins évidente le patrimoine représente aussi une valeur économique, financière. L'attractivité des centres anciens, ou l'intensité de la fréquentation touristique, génèrent des rentes de situation et des revenus, indicateurs de la valeur économique et financière du patrimoine. La notion de patrimoine, dans son acception actuelle, est relativement récente et continue à évoluer. Elle ne peut être bien saisie que mise en relation avec certaines mutations sociales. Les sociétés traditionnelles avaient en général des cultures, des modes de vie, qui faisaient que la préservation ne se posait pas en tant que question. La volonté de durer dans le temps, de transmettre un patrimoine, d'une valeur si possible équivalente à celle reçue, était telle que, sauf désastre, la valeur du patrimoine était maintenue. La généralisation du marché et de la gestion financière a créé une situation nouvelle dans le monde et en Al-

gérie. Une des caractéristiques fondamentales du marché, très tôt perçue, est qu'il ne peut pas fonctionner sans limites. Un marché ne peut réguler l'économie que si certaines valeurs, certains biens, sont hors du marché, c'est à dire ne peuvent pas être achetés. C'est le cas de la justice qui, en principe, ne doit pas être vénale pour garantir la bonne exécution des contrats. Le domaine laissé au marché est variable. La tendance, dans les pays occidentaux, est par exemple à l'extension du marché dans le domaine des services aux personnes (plats cuisinés achetés prêts à être consommés, soins corporels aux personnes, formation...). Le développement durable, par contre, tend à restreindre le champ du marché en ce qui concerne les ressources non renouvelables dont la bonne gestion ne peut pas ressortir principalement du calcul économique. Les règles du marché sont adaptées à des marchandises et des services qui peuvent être produits dans des qualités équivalentes et en quantité suffisante par de nombreux producteurs en compétition. Dans ces conditions, si la demande est informée et les lois respectées, le marché assure une régulation efficace dans l'intérêt général. Or certains biens ne répondent pas aux critères ci-dessus, notamment parce qu'on ne peut pas en produire, cas du sol qui existe en quantité finie ; ou qu'il n'est pas possible d'en produire de qualité équivalente, cas d'un tissu urbain médiéval ou d'un monument historique. L'émergence de la notion de patrimoine architectural et urbain peut être lue comme l'histoire de la légitimation d'une mise à l'écart du marché, plus ou moins marquée, de la partie du patrimoine qui a la plus haute valeur culturelle. Cette mise à l'écart se traduit de façon diverse : par une limitation du droit des propriétaires qui ne peuvent plus transformer ou détruire à leur guise, par des subventions sous diverses formes, ou même une prise en charge directe par l'Etat ou des collectivités locales. L'ensemble de ces mesures aboutit en général à transformer et/ou à renforcer la valeur d'usage du patrimoine bâti concerné. En effet l'objectif n'est pas d'en faire un site « archéologique » mais de le valoriser sous différents aspects et particulièrement en lui donnant un usage qui l'insère dans la vie présente. Il apparaît donc qu'en économie de marché la préservation du patrimoine, comme le fonctionnement de la justice, ne peut résulter que d'un consensus quant à son utilité. C'est ce consensus qui permet la mobilisation des moyens, le fonctionnement des institutions nécessaires et une certaine mise à l'écart du marché. La tendance est au renforcement de l'importance accordée au patrimoine, comme à tous les biens non renouvelables. La situation du patrimoine peut être saisie au regard des faits et des opinions. Les faits



montrent la progression insidieuse et inexorable d'un processus de dégradation du patrimoine hérité en Algérie. Le manque d'entretien des bâtiments a commencé à se manifester après l'indépendance. De façon variable, criante dans certains quartiers d'Oran ou dans la Casbah d'Alger, à peine perceptible dans d'autres. Le neuf a mordu sur l'ancien à partir de la reprise économique à la fin des années 60, dans une logique affichée comme étant de modernité et de rationalité financière. En effet, au fil d'une longue histoire, la plupart des sites intéressants ont été occupés. Or, la surface favorable aux implantations humaines, celle qui est convoitée pour l'urbanisation et par l'agriculture, est exceptionnellement petite en Algérie. La longueur du littoral, lieu d'implantation très recherché, est aussi relativement courte, et la longueur utile encore plus, quelques millimètres de côte non montagneuse par habitant. Les emprises de certains sites archéologiques, de tissus anciens ont donc commencé à être occupées par de nouveaux investissements dont la rentabilité était considérée comme largement supérieure. Il y a donc eu des opérations de rénovation avec démolition de l'existant et reconstruction. La conjonction de ces deux phénomènes, manque d'entretien et rénovation, a été désastreuse pour les tissus médiévaux, et aussi pour les centres de la période coloniale des petites villes et bourgs. Schématiquement soit ils étaient marginalisés, soit ils conservaient leur vitalité. Dans le premier cas les dépenses nécessaires à l'entretien des bâtiments étaient trop élevées par rapport aux revenus qu'ils pouvaient rapporter, ou par rapport à leurs prix de vente. Les dépenses n'étaient donc pas effectuées car non rentables économiquement, et aussi trop coûteuses eu égard aux ressources disponibles. De nombreux ksour du Touat et du Gourara ont ainsi été abandonnés, principalement parce qu'ils se sont trouvés à l'écart des nouvelles routes, secondairement parce que l'indivision rendait toute décision et tous travaux très difficiles ou impossibles. Dans le deuxième cas, les constructions continuaient à être localisées dans un centre actif, comme pour une partie de la médina de Constantine et les revenus qui pouvaient en être tirés rendaient la démolition-reconstruction des maisons rentables. Une partie notable des maisons a donc été profondément transformée ou démolie et reconstruite selon des critères de rentabilité immédiate. Les monuments, moins concernés par les dynamiques décrites ci-dessus, sont dans des états variables. Les mosquées des plus grandes villes sont en général bien préservées et entretenues. C'est aussi le cas de certains édifices qui ont un usage adapté dont à Alger, Dar el Aziza occupé par une administration, le Palais du dey Hussein qui faisait office de collège ou le Palais du Bardo, siège du musée. Des mosquées à forte valeur d'usage et symbolique ont perdu une partie de leurs

caractères du fait d'extensions maladroites, souvent accompagnées de démolitions partielles : mosquées de Sidi Okba, d'Adrar, de Ghardaïa, pour n'en citer que quelques-unes. Une ancienne mosquée de la médina de Constantine a même été détruite pour être reconstruite. Certains édifices sont purement et simplement à l'abandon comme le Palais du dey d'Alger, celui du bey de Constantine ou celui du bey d'Oran, dont une partie a été détruite vers 1973 pour un chantier d'hôtel, dont la carcasse est elle aussi à l'abandon. L'extension de l'attitude, qui consiste dans les faits à mépriser la valeur patrimoniale, c'est à dire culturelle, s'est d'abord manifestée en ce qui concernait le patrimoine hérité. De façon logique elle s'est ensuite étendue aux investissements nouveaux, la construction cessant progressivement d'être considérée comme une occasion de faire de l'architecture. Faire de l'architecture c'est intégrer une dimension culturelle dans

construction est affectée. Un immeuble au milieu de maisons crée des nuisances qui dévalorisent les maisons. Nous citerons deux illustrations de processus conduisant à la dévalorisation d'investissements, l'utilisation sauvage des infrastructures et l'habitat périphérique. L'utilisation « sauvage » des infrastructures a commencé de façon discrète vers la fin des années 70, par des branchements directs de particuliers sur les adductions d'eau potable. Un exemple spectaculaire concerne le réseau de voies rapides construit à Alger dans les années 80. Ces voies magistrales, avec des carrefours à deux niveaux, ont une fonction de transit. Or ces dernières années des commerces, des lotissements et même un siège social, ont été implantés le long de ces voies rapides qui sont aussi leur seule desserte. Il en résulte des risques d'accidents accrus, un ralentissement de la circulation et, à terme une dégradation de la fonctionnalité de ces voies irremplaçables.



l'acte de bâtir, par la prise en compte de critères de qualité qui vont au-delà de la satisfaction directe des besoins à l'origine de la construction et dépassent les strictes exigences des calculs de rentabilité financière par un investisseur. Les règlements d'urbanisme, qui visent la valorisation globale du contexte, prennent en compte certains de ces critères, les architectes sont formés pour en introduire d'autres. Ajouter cette dimension a un coût, pas toujours financier, mais au moins en termes d'organisation, d'études et de recherche. Pression des besoins, volonté d'investir et opportunités légales insuffisantes ont conduit de nombreux Algériens à construire, ou à détruire, à l'écart des normes, lois et règlements. Les conséquences en sont aussi une perte ou une dévalorisation des investissements, y compris à terme au plan financier. En effet la valeur d'une construction est liée à ses qualités propres et à celles de son environnement. La recherche exclusive de la valorisation directe conduit soit à la dévalorisation de l'environnement, soit à un bâtiment non adapté à son site. Dans les deux cas la valeur de la

L'habitat périphérique est localisé d'une façon qui paraît chaotique et présente, à des degrés différents, les mêmes caractéristiques, qu'il soit réglementaire ou illicite. Le bâti est très compact, la densité et les types de constructions réalisés ne permettent pas de préserver l'intimité des logements, le chantier s'étend sur une ou deux décennies, parfois plus, les constructions restent encore plus longtemps en l'état apparent d'inachèvement, des dépôts et activités diverses perturbent souvent le voisinage, les infrastructures et la desserte tardent à être réalisées. Or ces résultats, médiocres, nécessitent des investissements considérables. L'investissement est ainsi dévalorisé car la qualité produite n'est pas en relation avec les dépenses en temps, en énergie, en démarches, en organisation, et aussi en argent.

Le patrimoine bâti amazigh est en total désuétude

Liberté: Dernièrement, d'anciennes photos du tombeau d'Imedghassen ont refait surface sur les réseaux sociaux...

Azzedine Guerfi: Je profite de cet entretien pour donner des éclaircissements: la première photo montrant une grue soulevant les grosses pierres de taille, près du tombeau d'Imedghassen légendée « On est en train de détruire Imedghassen », est un cliché pris lors de la première phase des travaux de restauration d'Imedghassen, qui s'est déroulée du 6 juin au 10 novembre 1973. La deuxième est une photo satellite ou prise par un drone, montrant le tombeau

mausolée dans l'aire de mouvance de la dynastie numide des Massyles permettant ainsi d'attribuer Imedghassen à un des ancêtres de Gaya, père de Massinissa. Imedghassen procède, de par sa forme et ses aménagements, d'une tradition architecturale berbère. Il peut être considéré comme le seul témoin d'une civilisation berbère très ancienne. Aussi monumental que soit le mausolée d'Imedghassen, aucun texte ancien le concernant ne s'est conservé, ce n'est qu'au XIe siècle qu'il sera mentionné par l'historien Al-Bekri comme le « Qabr Madghous », le tombeau de Madghous, un des ancêtres mythiques des Berbères,

préservation d'Imedghassen, qui ne peut l'exempter de sa responsabilité, en rejetant, fin 2018, l'échec du projet sur le bureau d'études. Quand bien même ce dernier serait déficient, on se devait, dans tous les cas, d'encadrer et de superviser les rendus de ce bureau d'études. Occasion manquée pour l'Algérie de voir un fleuron de son architecture numide sécurisé et mis en valeur, malgré les ressources financières mises en place et les équipes scientifiques mobilisées dans le cadre de ce programme. Malgré tout, quelques actions ont été menées et qui nous permettrons de progresser sur la prise en charge du monument: Des rele-



d'Imedghassen avec une double voie, légendée: « On est en train de construire une voie rapide près d'Imedghassen. » Ce que nous voyons sur l'image satellite, c'est le reste d'une toute petite partie de l'ancienne route de l'époque coloniale qui passait tout près du monument. Par ailleurs, la nouvelle route construite pas loin du site représente un danger, car elle est devenue un raccourci pour les automobilistes des wilayas de Khenchela et de Tébessa pour rejoindre l'autoroute Est-Ouest. L'augmentation du trafic routier fragilisera davantage le monument.

Beaucoup ne connaissent pas l'histoire de ce monument. Est-il possible de revenir sur ses origines, son histoire et sa particularité?

L'analyse de l'architecture du monument et des datations au radiocarbone, effectuées il y a une quarantaine d'années par le préhistorien Gabriel Camps, ont permis de faire remonter sa construction au tout début du IIIe siècle avant J.-C. Le repère chronologique et la situation du

nom qui figure dans la généalogie rapportée au XIVe siècle par Ibn Khaldoun II est signalé au XVIIIe siècle par des voyageurs européens de passage dans la région, dont l'Anglais Shaw en 1734, mais les premières explorations à visées scientifiques n'auront lieu qu'à partir du milieu du XIXe siècle, suite à l'occupation française. Ce que nous connaissons du XIXe siècle est rapporté par des descriptions et des travaux de militaires français.

Le tombeau a fait office de projet pilote dans le cadre du programme d'appui à la protection et la valorisation du patrimoine culturel en Algérie (signé en 2012 avec l'Union européenne)... Les objectifs ont-ils été atteints?

Non, malheureusement les objectifs n'ont pas tous été atteints, pour ne pas dire que c'est un échec. Pour des raisons purement bureaucratiques, on a disposé d'une marge de décision et de prérogatives l'impliquant dans toutes les phases d'exécution, de suivi de réalisation et de contrôle du projet de restauration et de

vés architecturaux photogrammétriques et au laser scanner 3D, par une équipe d'experts internationaux avec une formation sur ces techniques de quelques cadres du secteur de la culture, ce qui a permis d'obtenir une représentation graphique du tombeau sur la base d'un modèle 3D. Le sondage archéologique dirigé par l'équipe de Mahfoud Ferroukhi en vue de compléter l'état des connaissances et de conservation sur les fondations du mausolée pour l'étude de sécurisation. Le plan de protection et de mise en valeur du site archéologique d'Imedghassen qui est à sa 2e phase, dont l'élaboration se fait sous l'autorité du ministère de la Culture et de la wilaya de Batna. Ce plan fixe les règles générales d'organisation, de construction ou encore d'architecture. Nous sommes encore en attente des résultats de cette étude...

Hana Menasria

LE CRICHI DE BASSOULE, LE CRICHI DE BASSOULE
LIBERTE
LE CRICHI DE BASSOULE, LE CRICHI DE BASSOULE

24 Juin 2020

Une ville romaine émerge de la mer



La plus grande partie des vestiges de la ville romaine de Tizirt se trouve enfouie sous les eaux de la mer Méditerranée. Ainsi, les ruines visitées quotidiennement par les touristes ne sont que la partie visible de l'antique Iomnium. Telle est la réalité dévoilée fortuitement, ces derniers jours, par un phénomène naturel indépendant de toute intervention humaine. Une marée basse qui dure encore au niveau de la mer permet, en effet, à de nombreux rochers comme Ich Ikkerri d'émerger. Mais ce n'est pas le plus important. Le phénomène le plus intéressant est enregistré à quelques mètres de la terre ferme tout près du port du côté de la grande plage. La plus grande partie de la ville antique d'Iomnium, comme la mythi-

que Atlantide ville d'Ulysse, se trouve sous les eaux. La marée basse, accentuée ces derniers jours, laisse donc apparaître des voûtes, des pierres angulaires, des poutres et autres parties des bâtisses construites par le gouverneur romain d'origine berbère Septime Sévère. Les vestiges, éparpillés sous les eaux, s'étendent jusqu'à des dizaines de mètres au large. Mais comment un patrimoine aussi riche s'est-il retrouvé enfoui sous les eaux ? Il faut savoir que les visiteurs sont très nombreux à venir observer ce phénomène. Sur place, les curieux prennent des photos et se posent de nombreuses questions. Voulant en savoir un peu plus, on a posé la question à des Tizirtois âgés et des archéolo-

gues. Pour nos nombreux interlocuteurs, les vestiges apparaissent rarement car une marée basse ordinaire ne peut tout dévoiler. Mais en fait, la réponse ce sont quelques personnes âgées qui l'ont donnée. Leur thèse est par la suite confirmée par de jeunes archéologues. «Je me souviens que mes parents me racontaient que l'armée française avait détruit une grande partie de la ville pour en faire un terrain d'atterrissage d'hélicoptères. La partie Nord de la ville serait enfouie sous l'esplanade des ruines qu'on visite quotidiennement. Une autre partie a été carrément déblayée, en poussant les vestiges avec des bulldozers dans la mer. Cette partie située à proximité du vieux rocher et du port a, elle, été carrément jetée à la mer pour faire passer une route. Enfin, le phénomène met en lumière le peu d'importance qu'accordaient les autorités coloniales au patrimoine local. La direction de la culture de wilaya en fait-elle mieux ? Une grande partie de l'ancienne ville de Tizirt est construite sur les vestiges de la partie Sud de l'antique ville d'Iomnium. Aujourd'hui, il ne reste plus que la petite partie, où se trouvent la basilique et le casernement.

Akli N



09 Janvier 2020

Souk Ahras : Madaure, la cité opulente aux terres fécondes

Souk Ahras- Madaure ou Madauros, antique cité numide devenue romaine, trônant au milieu de terres fertiles arrosées par d'abondantes eaux souterraines et superficielles, continue fièrement de défier le temps et les éléments. Durant ses temps d'opulence, cette ville dont le noyau numide existait déjà au IIIe siècle avant J.-C., bien avant la conquête romaine, était réputée pour ses moulins de blé et ses pressoirs d'huile d'olives dont les multiples vestiges, encore debout, témoignent de l'ampleur des activités agricoles et de la prospérité économique de cette région. Distant de 7 km de ces vestiges, le chef-lieu de la commune de M'daourouch, dont le nom a été probablement « taillé » sur celui de Madauros, se trouve à 90 km de la non moins vieille cité de Thagaste (actuellement Souk Ahras) sur la voie qui conduisait jusqu'à Theveste (Tébessa). Le site historique de Madaure s'étend sur 109 hectares. Les vestiges sont visibles sur 25 hectares dont 7,5 hectares on fait l'objet, à ce jour, de fouilles. L'essentiel des ruines reste enfoui sous terre. Partie intégrante du royaume de Syphax, Madauros passa au IIIe siècle av J.-C. sous le trône de Massinissa. Vers l'an 75, les romains y fondèrent, sous l'empereur Vespasien,



une colonie de vétérans. Patrie de saint Augustin et d'Apulée de Madaure (auteur de l'Ane d'or, premier roman au monde), cette petite ville sera, les siècles durant, un centre de rayonnement culturel grâce à une multitude d'écoles. En l'an 534, la cité est conquise par les byzantins qui modifièrent son tissu urbain et y construisirent un fort sur une partie de son forum. Parmi les nombreux vestiges bien conservés qui continuent de témoi-



Madaure , une des premières universités du continent africain

gner du passé glorieux de Madaure, figurent notamment les thermes, les temples païens, trois basiliques et un petit théâtre considéré par les spécialistes comme étant le plus petit théâtre romain au monde. Les vestiges d'huileries et de moulins, découverts presque dans chaque habitation de la cité, témoignent de l'opulence et de l'importance des productions agricoles de sa région. En remontant le Cardo Maximus de Madaure, le visiteur passe successivement par les thermes de petites et de grandes tailles, avant d'atteindre l'actuel musée de la ville. Près de celui-ci, un « foyer les chercheurs » de 50 lits a été érigé et offre aux chercheurs et aux universitaires, notamment ceux de l'institut d'archéologie de l'université de Bouzaréah et de l'université de Constantine un agréable site d'hébergement durant leurs séjours d'étude. Non loin, se trouve la « maison des bains », une spacieuse construction comptant plusieurs pièces avec les parterres décorés de très belles mosaïques et entourant une cour centrale. Cette bâtisse tire son nom de fait qu'elle

est directement attenante aux grands bains de la cité. Tout à côté, le visiteur découvre la basilique puis, juste avant le croisement des deux voies perpendiculaires du Cardo Maximus et de Decumanus, une autre habitation bien conservée avec ses chambres, sa cave, un pressoir d'olives et une mosaïque décorative de sol. A droite du Cardo se trouve l'édifice où était rendue la justice chrétienne avec ses nombreux gradins puis le monument de la sépulture de Madaure. Le long du Decumanus, du côté Sud-Ouest de la cité, se dresse une imposante demeure dite « Du Magistrat » avec ses nombreuses pièces et son réservoir d'eau. Quelque 100 mètres plus loin, se présente une voie parallèle au Cardo qui se termine, d'un côté, par une grande porte dont les vestiges sont toujours intacts et, de l'autre, par une aire circulaire qui faisait office de marché et de forum. Autour du forum l'on peut apercevoir le temple, le siège de la municipalité, les colonnes du tribunal, les vestiges d'une tour, une petite partie d'une sépulture et une autre église se différenciant des autres par sa forme carrée. Tous ces vestiges continuent de défier le temps et révéler la vivacité de cette antique cité dont les péripéties résument presque toute l'histoire du pays. Selon certains chercheurs, Madauros était habitée par environ 10.000 personnes. Leurs principales distractions étaient accueillies par un théâtre qui serait le plus petit de tout le royaume romain avec 1.200 places. La plus grande mutilation subie par la ville a été causée par les byzantins qui bâtirent une forteresse et autres constructions en puisant les matériaux dans les vieux édifices de la cité.

D. R.

12 Mai 2014

Algérie 360°

Cherchell. L'architecture sacrée de l'Islam : Un patrimoine culturel méprisé

La mosquée aux 100 colonnes de Cherchell... est la richesse historique et architecturale de pas moins de 48 lieux de culte (mosquées, mausolées, medersa). Ces infrastructures qui relèvent du ministère des Affaires religieuses, pas du tout exploitées, se trouvent dans 13 wilayas, en l'occurrence Alger 8 ; Tlemcen 13 ; Constantine 5 ; Oran 2 ; Ghardaïa 5 ; Annaba 3 ; Béjaïa 4 ; Mila 1 ; Bousâada 1 ; Mascara 1 ; Chlef 2 ; Skikda 1 ; Biskra 2... La mosquée aux 100 colonnes, appelée également Djamaâ El Kebir, a été transformée en un hôpital et hospice durant l'occupation coloniale. Dans une revue semestrielle d'architecture et d'urbanisme de l'EPAU (El Harrach), un numéro réalisé dans le cadre de la coopération universitaire de l'EPAU, avec l'université de Stuttgart et GTZ, le chercheur Dr Youcef Chennaoui écrit : « L'architecture des villes traditionnelles en Algérie, malgré les affinités régio-



nales parfois très fortes, obéissant principalement à notre appartenance arabo-musulmane, présentent des caractéristiques formelles et spatiales spécifiques.»... La mosquée aux 100 Colonnes ou Grande mosquée avait été érigée au cœur de la ville de Cherchell. Le Dr Youcef Chennaoui l'avait scrupuleusement étudié dans ses détails inhérents à son histoire, à son architecture, y compris les différents matériaux utilisés pour sa construction. Une plaque commémorative collée au mur à l'intérieur de l'enceinte de cette mosquée indique aux visiteurs, qu'un musulman andalou, le fils de Si Aiad, un cadî de Grenade et jurisconsulte, venu s'installer à Cherchell, avait décidé d'ériger cette mosquée à partir de l'année 1573/1574. Les musulmans avaient prié alors à l'intérieur de cet édifice. La France coloniale avait transformé cette mosquée en un hôpital militaire, après avoir investi Cherchell en

1840. Les autorités coloniales avaient ordonné aux populations musulmanes d'aller voir ailleurs pour prier. Un terrain avait alors été trouvé au niveau d'un quartier populaire ottoman, à proximité d'une prison turque, aujourd'hui détruite totalement et remplacée par une maison. Pourvue d'une dimension trop réduite, par rapport à celle de la mosquée aux 100 colonnes, la nouvelle mosquée du Souk avait ouvert ses portes aux fidèles en



1878. L'architecture de cette autre mosquée ne laisse pas les visiteurs indifférents. Néanmoins, elle aussi, ne figure pas dans les préoccupations des décideurs locaux, bien qu'elle existe depuis. C'est un bienfaiteur portant le nom de Chakour qui a permis de réaliser cette mosquée en l'an hégire 1295 (1878, ndlr). Ce n'est qu'au 1er novembre 1985, que l'ex-hôpital avait été réhabilité pour se réapproprier sa fonction initiale, lieu de prière. Quand l'Emir Abdelkader voulait rencontrer son lieutenant Malek El Berkani, un chef de la résistance au XIXe siècle, responsable dans la tribu des Beni-Menassers, l'Emir Abdelkader avait effectué une courte halte à Cherchell, afin de pouvoir prier Salate D'hor, et poursuivre son chemin. Ce patrimoine culturel (culturel et non pas culturel)

d'une superficie de 1734 m², doté d'une cour intérieure, avait volontairement été mis à l'écart. Pourquoi? Le docteur Chennaoui Youcef explique dans son récit l'architecture intérieure de la mosquée et son orientation vers la kbla. L'intérieur de la mosquée est jalonné par une forêt de colonnes constituées en pierre granitique de la carrière de Hadjret Ennous, aux différentes dimensions. L'expert et enseignant à l'EPAU dispose d'un gisement

de données sur cette mosquée qui n'a pas révélé tous ses secrets. Aujourd'hui, son état est devenu inquiétant. Les agressions font craindre le pire. «La grande mosquée de Cherchell retrouva sa vocation première en 1985. Malheureusement, aucun projet n'a été élaboré et on imagine le résultat des opérations des réfections irréflechies qui entraînent des falsifications historiques et culturelles. A titre d'exemple, on cite le mauvais goût de la reconstruction du minaret, le badigeonnage des colonnes par des couches de peinture, la niche du mihrab rendue curviligne», écrit l'expert, Dr Youcef Chennaoui... La vérité historique nous apprend, c'est dans une ancienne église que les autorités militaires et civiles, y compris celles de l'église, avaient célébré au mois de juillet 1930, de surcroît joyeusement, le centenaire de la colonisation. Il aura fallu presque 68 années pour achever la construction de cette église. Elle avait été construite en face de la place aux Belombras, à proximité de l'hôtel Césarée, d'un commissariat de police, de la mairie et d'un tribunal. Les travaux de sa construction avaient été entamés, faut-il le souligner, vers les années 1860... La mosquée aux 100 Colonnes de Cherchell, qui avait accueilli l'Emir Abdelkader, l'un des patrimoines culturels de la wilaya de Tipasa, sera-t-elle enfin inscrite sur la liste des sites à réhabiliter?

M'Hamed H

10 Octobre 2020

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

Patrimoine en péril : Le Ksar de Ouargla agonise

Ksar Ouargla, communément appelé « la Casbah », en plein cœur de la ville de Ouargla, résiste encore face au temps et aux aléas climatiques. Habité encore par 10 000 personnes environ, il risque cependant de disparaître si rien n'est fait pour le sauver vu son état avancé de dégradation. Les opérations d'amélioration du Ksar Ouargla (la Casbah) par les pouvoirs publics depuis 2007 n'ont jamais été accomplies ou atteint le but visé. La situation du site s'est dangereusement dégradée ces derniers temps sous le regard et l'inertie de tous, habitants et autorités. En effet, la situation actuelle du ksar Ouargla est tout simplement catastrophique. La richesse architecturale de cet héritage a été gravement négligée. Une grande partie de la façade du rempart a été défigurée et les atteintes à l'esthétique architecturale typique à l'intérieur du Ksar sont considérables. Des bâtisses sont refaites entièrement en parpaing remplaçant les matériaux locaux, à savoir le plâ-

tre traditionnel «timchent» et les troncs de dattier qui servaient de poutrelles. Pire, des gravats des bâtisses effondrées sont entassés dans tous les coins, donnant l'impression que le lieu a été bombardé. L'image est tout simplement désolante. Les interventions anarchiques et «non étudiées» opérées par les habitants du Ksar ont souvent contribué à déformer l'architecture de ce site séculaire. Non seulement la façade a été défigurée, mais les réfections individuelles ont également touché l'intérieur des bâtisses, les toitures et les venelles. Selon le service de la préservation du patrimoine auprès de la direction de la culture, dans un entretien précédent, des rapports réguliers sur l'état des lieux sont émis aux autorités concernées au niveau local et au ministère de la Culture. «Nous ne pouvons pas faire plus», disent-ils. C'est un travail de la commune, de la police de l'urbanisme et de l'environnement et de la cellule de protection du patrimoine cultu-

rel, nous ont-ils précisé. Malgré les enveloppes attribuées pour financer les projets visant la réhabilitation et la restauration de ce qui reste du Ksar, et à perpétuer la mémoire de cet héritage architectural, aucune opération n'a été menée à terme. Plus de 35% du ksar sont voués à l'effondrement et à disparaître. Les dégradations constatées constituent un vrai danger pour les occupants, notamment après les dernières intempéries qui ont causé de graves fissures sur les vieilles bâtisses ayant conduit à l'effondrement d'une énième bâtisse située en milieu du marché de la Casbah (Souk El Had) le mois dernier, faisant deux blessés et laissant une montagne de débris enterrant ainsi une partie de la mémoire de ce lieu de plus de six siècles. La Casbah ou Ksar d'Ouargla, avec son style urbain et son aspect architectural spécifique, constitue jusqu'à aujourd'hui un témoin persistant de la profondeur historique et culturelle qui caractérise une partie im-

portante de l'histoire et l'authenticité de l'Algérie. Il est l'un des meilleurs ksour du Sud construit il y a plus de 600 années. Une image vivante de la créativité archi-

sur la placette publique, réhabilitation et rénovation extérieures de la façade et des sept portes du Ksar. En outre, les autorités communales ont également pris en

tisses pilotes à l'intérieur du Ksar a été gelé par le ministère de la Culture sous prétexte de l'austérité financière. La wilaya de Ouargla n'a pas enregistré, à ce jour, les plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) réels et réfléchis du Ksar de Ouargla. Et aucun projet n'est mis en œuvre ni par le P/APC ni par le wali ni par la direction de la culture malgré les nombreuses propositions qui ont été remises aux autorités locales et aux responsables du secteur et dont l'étude est accomplie », a-t-il souligné. Ce projet pilote, ciblant la restauration et la réhabilitation de 150 bâtisses au niveau des trois quartiers qui composent le Ksar, devait concerner dans sa première phase 50 bâtisses dans chacun des trois principaux quartiers qui constituent la Casbah, à savoir Beni Sissine, Beni-Brahim et Beni Ouaguine. Les 2260 maisonnettes restantes étaient programmées en seconde phase, mais il n'a jamais vu le jour.

Les projets qui devaient être concrétisés afin de mettre en valeur ce site historique, qui a subi de nombreuses altérations, ont été gelés par le ministère de la Culture ou non achevés dans la plupart des cas. La détérioration ne touche malheureusement pas seulement l'intérieur du Ksar, les espaces publics principaux et le marché souterrain sont fortement dégradés. Les espaces de sahet Chouhada sont couverts d'ordures et de déchets. Quant au marché souterrain donnant sur Souk Lahdjar, en plus des déchets cumulés à l'intérieur, il est devenu un antre pour

tecturale sahraouie. Le plan du Ksar d'Ouargla constitue une masse homogène soumise à des lois purement architecturales qui tiennent compte de tous les facteurs géographiques, sociaux et historiques avec la prise en compte des facteurs naturels dans l'architecture, notamment la lumière naturelle et l'aération ainsi que le droit de disposer du bien conformément au droit applicable et au droit communautaire. Le 5 mars 1996, Ksar Ouargla a été classé au titre des monuments nationaux et historiques, puis, en 2008, désigné comme un secteur protégé en raison de la valeur historique et patrimoniale qu'il représente. Depuis la classification du site, les autorités locales œuvrent en coordination avec les associations actives pour mener à bien de nombreuses opérations de restauration du site et recherchent les moyens et les mécanismes nécessaires à sa pérennité, en engageant des ingénieurs et des architectes professionnels et en organisant des séminaires et des forums pour présenter ce patrimoine pour éviter sa disparition. Au cours des dernières années, plusieurs opérations ont été engagées pour réhabiliter et restaurer ce K'sar qui s'étale sur 30 hectares. En 2012, une enveloppe de 2 millions de dinars a été allouée pour déblayer les débris et les pierres résultant de l'effondrement des bâtisses. Le site a également bénéficié d'autres couvertures financières d'une valeur de 6,2 millions de DA, entre 2007 et 2009, pour effectuer les mêmes opérations en plus de certaines restaurations

charge une partie des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et d'alimentation en eau potable, en plus du renforcement des réseaux d'éclairage public. Bien que lancé en 2013, et dont l'étude technique devait s'achever en 2014, le projet visant la réhabilitation et la restauration de 150 bâtisses n'a jamais vu le jour. Une enveloppe de plus de 390 millions DA a été allouée pour le réaliser,



mais il a été gelé par le ministère de la Culture pour défaut de financement, indique le président de la coordination des associations du ksar d'Ouargla. « S'agissant de la non mise en œuvre de projets de réhabilitation ciblant la restauration et la mise en valeur du ksar d'Ouargla, ceci retourne aux organismes exécutifs supervisant la réalisation de ces projets. Ce programme de restauration de 150 bâ-

les délinquants et une décharge pour les commerçants de souk Lahdjar. Ceci sous les yeux de tous, commune et société civile.

Ghellab Chahinez

REPORTERS

25 Mai 2019

Mosquées antiques de Batna, des chefs-d'œuvre archéologiques à valoriser.

Bien que certaines mosquées demeurent fermées pour une raison ou une autre, les anciennes parmi ces structures culturelles, disséminées à travers plusieurs localités de la wilaya de Batna, constituent des chefs-d'œuvre archéologiques et sont témoins d'une riche histoire de rayonnement spirituel et culturel conservant à ce jour leur attrait même si elles ont grand besoin de restauration et de valorisation. Outre leur architecture caractéristique du patrimoine bâti de la région à base de Toub (Pisé) et de pierres, ces monuments étaient jusqu'il y a peu, des lieux de rayonnement religieux, de savoir et de réforme sociale, où les questions liées à la religion et à la vie en société étaient traitées. La Direction des affaires religieuses et Wakfs de la wilaya recense six (6) mosquées historiques à Batna, indique le chef du bureau des rituels religieux et Wakfs, Nadir Saâda, relevant que l'une des plus anciennes, à savoir la mosquée El Atik, qui se trouve au cœur de la vieille cité de M'doukal et dont la construction, œuvre des familles qui régissaient les villes arabes après la conquête islamique, remonte au 6ème siècle de l'hégire du temps du gouverneur EL Arbi ibn Omar ibn Hafsi. Ce monument culturelle, bâti en Pisé (Toub) au sein du vieux Ksar de M'doukal a été restauré à plusieurs reprises à la faveur d'initiatives des habitants et continue, au jour d'aujourd'hui, d'assurer sa fonction spirituelle de lieu de prière. Les cinq autres mosquées sont fermées par souci de les protéger. Il s'agit notamment de la mosquée des Ouled Sidi Belabbès, à la cité Dar cheikh dans la vieille Dechra de Menaâ, construite sur des ruines romaines vers l'an 1700 par cheikh Mohamed El Asghar ibn Sidi Boubakr. Elle dépendait de la zaouïa Benabbès de la voie soufie El Kadiriya érigée en l'an 1660 par Sidi Boubakr ibn Sidi Mohamed El Akbar. Les deux établissements qui conservent de précieux manuscrits sont construits dans la tradition des vieux bâtisseurs de la région. Ils renferment notamment un petit cimetière contenant 13 tombes dont celles des fils du dernier bey de Constan-



Cette mosquée conserve son architecture originelle du fait qu'elle est maintenue fermée après la construction d'une nouvelle mosquée attenante à la première, assure M. Saâda. Une autre mosquée historique est celle du vieux village (Thakleat) de Bouzina, un site bâti sur une colline et dont la mosquée a été classée en 1968, par un arrêté du ministère de la Culture. Selon les vieux du village, ce lieu de culte a été érigé depuis plus de trois siècles et avait servi surtout à l'enseignement du Saint Coran. Dans la ville de T'kout, distante de 95 km de Batna, se trouvent deux anciennes mosquées. La première est celle de Sidi Aïssa du village Djarallah. Elle a été édifïée depuis plus de six siècles sur le mausolée d'un saint. La seconde, est celle de Sidi Abdeslam datant de plus de quatre siècles, est également érigée sur le mausolée du saint éponyme, selon la même source. Des efforts continus sont déployés pour classer ces mosquées, placées toutes sous la tutelle de la direction des affaires religieuses et Wakfs, et des dossiers ont été constitués dans cette

perspective, assure Nadir Saâda qui note que la majorité de ces monuments culturels se trouvent sur des sites aux paysages imprenables leur conférant une dimension touristique par excellence. La liste qui demeure ouverte comprend notamment la mosquée El Atik et le Djamaâ Sidi Mohamed El Hadj de Ksar de M'doukal (ce dernier fut surtout un lieu de rassemblement des futurs pèlerins devant suivre la voie des caravanes de hadj), ainsi que les mosquées Les sept dormants de N'gaous, de Sidi Abdeslam de T'kout et enfin celle du village abandonné de Ghassira, ajoute la même source. La classification de ces mosquées et la restauration de celles ayant subi des dégradations permettront de préserver ce patrimoine historique matériel et, par ricochet un pan de la mémoire de la région, d'autant que



tine, Ahmed bey, qui s'était réfugié dans la zaouïa des Benabbès en 1839, deux années après la prise de Constantine par l'occupation française. La zaouïa et sa mosquée sont devenues un monument touristique par excellence de la région, attirant annuellement des centaines de visiteurs. La wilaya de Batna compte également la mosquée "Sebaa Rgoud" (Les sept dormants), construite dans la ville de N'gaous il y a plus de quatre siècles avec des pierres de ruines d'un vieux établissement romain.

ces structures surtout qu'elles constituent à la fois des monuments spirituels et religieux de par leur vocation et des vestiges historiques de par leur architecture susceptibles de contribuer à la promotion du tourisme dans la région.

10 Août 2020

Patrimoine architecturale et urbain des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle en Algérie.



Représentation par excellence d'une altérité, cet héritage est aussi le vestige d'une période délicate de l'histoire du pays. En effet, même si la valeur d'usage qui lui est associée est largement admise, la question de la reconnaissance patrimoniale reste toujours posée. Au cours des dernières années, la négligence, la surexploitation, les transformations anarchiques et une succession malheureuse de catastrophes naturelles ont gravement altéré ou partiellement détruit ce patrimoine. Même si des tentatives de réhabilitation sont entreprises çà et là, l'absence de méthodologie et de savoir-faire font parfois peser sur son devenir, de sérieuses menaces. Il serait toutefois injuste d'affirmer que s'agissant du patrimoine traditionnel il en est autrement. Même si dans ce cas, des statuts de « patrimoine national » ou même « universel » sont accordés; dans la pratique, loin d'être suffisantes, ces mesures restent encore sans effets; le cas de la Casbah d'Alger est probablement l'exemple le plus révélateur. La notion de patrimoine architectural et urbain associée aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles Pour l'Algérie, beaucoup s'accordent à dire que la notion de patrimoine est un héritage de la colonisation française. Si tel est le cas, il convient de s'interroger sur le sens qu'il revêt dans le contexte algérien d'aujourd'hui. Au-delà de la valeur artistique ou économique d'un bien culturel, la notion d'identité est fondamentalement liée à celle du patrimoine. La reconnaissance comme patrimoine d'un héritage qui ne porte pas en lui des valeurs reconnues par tous comme déterminant son identité propre, peut pour certaines idéologies, représenter un insurmontable compromis. A ce titre, en Algérie, la production architecturale et urbaine des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles issue de la présence française dans le pays, constitue un exemple édifiant. La conception patrimoniale rapportée à un espace architectural importé, voir imposé tel que c'est le cas de l'héritage colonial, renvoie indéniablement aux concepts

de sens et de reconnaissance et par voie de conséquence au rapport de dissonance qui les fondent. On peut donc, à juste titre affirmer qu'en Algérie, la notion de patrimoine architectural et urbain associée aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, complexe et ambigu, est fortement problématique. Même si pour certains, la charge émotionnelle associée à cet héritage, continue de constituer sa principale caractéristique, d'autres, essentiellement les milieux universitaires et une frange de la société civile, la perçoivent comme une mémoire partagée issue de la rencontre des cultures méditerranéennes. S'il est vrai que le patrimoine est toujours l'objet de controverses, en Algérie il devient un terrain favorable aux querelles idéologiques. La question de la conservation (quel monument conserver et pourquoi) n'est alors plus appréhendée de manière objective. A ce titre, l'architecture issue des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, longtemps injustement marginalisée est loin de susciter l'intérêt qu'elle mérite. Cela rend certaines démarches de classement d'édifices du XIX^{ème} et XX^{ème} siècles d'autant plus intéressantes à l'exemple de la jumenterie de Tiaret initiée par le ministère de l'Agriculture, de la mine de Kenadsa initiée par le ministère de l'Industrie, ou encore la centrale électrique de Boghni initiée par la SONELGAZ et le ministère de l'Energie. Ces différentes institutions ont jugés utile de sauvegarder un patrimoine immobilier en péril. Pourtant, même si, le temps aidant, ses valeurs architecturale et économique son peu à peu admises dans le milieu universitaire ou associatif, toute démarche vers une reconnaissance officielle comme « patrimoine historique » semble représenter à ce jour une gageure. Au moment même où, une forme d'attachement à cet objet qui définit aussi l'image des villes algériennes se construit progressivement, à un moment où on note çà et là des tentatives timides de protection de certains ensembles urbains et architecturaux, la question de sa place et de son devenir doit être



posée de manière sérieuse et objective. Historique du patrimoine Dès les premières années de la conquête, les structures des villes algériennes vont subir de profondes mutations. Le contrôle et la maîtrise des territoires nouvellement conquis vont constituer tout d'abord l'une des priorités majeures, dans les villes principales du pays. L'appropriation de l'espace se fera dans des conditions dramatiques; destruction et mutilation des structures préexistantes afin de permettre l'établissement et la «sécurisation» des troupes militaires et des colons. Durant les premières décennies du XIX siècle, dans un contexte de quête des origines latines et de promotion des valeurs classiques véhiculées par l'architecture romaine,

la puissance coloniale va, avant toute chose, se soucier de la prise en charge des sites et des monuments historiques de la période romaine d'abord, puis ceux relatifs aux autres époques. «Fort logiquement, la prise de conscience d'un patrimoine commun qui va, au-delà de la période musulmane rattache plus encore la métropole et l'Afrique du Nord». Dès 1840, les missions scientifiques vont introduire en Algérie une conception du patrimoine architectural et des méthodes de mise en valeur et de conservation. Jusqu'à 1842, Amable Ravoisié, pionnier des explorations scientifiques de l'Algérie va, avec ses descriptions et son répertoire construire les bases d'une identification et d'une mise en valeur des monuments de l'Algérie. L'EPAU à Alger, en mai 2002, ou «Images et citadinités qui s'est tenu au CNRPH (musée du Bardo) à Alger, en décembre 2005. 8 La place du patrimoine des XIX et XX siècles dans le corpus des édifices protégés représente moins de 6% du patrimoine national protégé ce qui, illustre très bien la très faible prise en charge et l'absence d'intérêt envers ce patrimoine récent. Il devient impératif aujourd'hui de mettre en place des campagnes de sensibilisation et de valorisation de ce patrimoine.

Boussad Aiche, Farida Cherbi et Leila Oubouzar

RESEARCH REVIEW of Sciences and Technologies

2006

Le marché couvert de Annaba, un lieu identitaire

Le marché couvert de Annaba correspond à un lieu d'échange commerciaux et sociaux. Il constitue une composante importante du centre historique de la ville, un produit de l'architecture du 20ème siècle et une mémoire de l'époque coloniale française en Algérie, mais aujourd'hui menacé par sa désorganisation intérieure, sa vétusté et le désintérêt des

collectivités locales... En dépit de la prolifération de marchands informels, le marché couvert reste pour la population annabie le lieu d'approvisionnement préféré en fruits, légumes et poissons frais, car en sa qualité d'espace public, il représente un catalyseur de relations sociales. Pour les habitants annabis, le marché couvert représente plus qu'un espace

commercial, c'est un lieu de dynamique sociale, vue qu'il permet de faire des rencontres, de discuter avec des amis ou des connaissances, en plus de faire ses courses.

Un lieu de mémoire : le marché couvert a été construit en 1936 et inauguré en 1938... Ce marché remplace le fondouk de Bône, ce dernier faisant suite au marché au grain en plein air qui se tenait sur ce même lieu. Entre 1840 et 1885, l'activité économique était régie par deux souks hebdomadaires extra-muros qui se tenaient tous les vendredis, le marché au grain... et le marché aux bestiaux... Suite aux plans d'extension de 1860 de la nouvelle ville européenne vers l'actuel cours de la Révolution, le fondouk de Bône est édifié en 1885, également appelé Caravansérail ou marché arabe... En 1935 et après la démolition du marché arabe, le nouveau marché couvert est construit sur le même emplacement... Il était exigé que le bâtiment devait être très clair, très aéré, répondant aux critères de l'hygiène



moderne et d'une utilisation comode tant pour les vendeurs que pour les acheteurs. Ces différentes transformations et mutations auxquelles cet espace a été sujet en ont fait un lieu historique où s'est perpétué la fonction marchande : partant de l'appropriation humaine de l'espace dans le vouloir d'échanges commerciaux à proximité de la médina, vers une réappropriation du lieu en un espace couvert et répondant aux exigences modernes de salubrité...

Le marché couvert se présente comme un volume architectural compact. Occupant l'intégralité de

l'îlot, il se développe sur deux niveaux au centre et sur un niveau en périphérie... Les façades arborent un style moderne, tendance des années 1930, avec des rappels à l'architecture mauresque à travers des claustras ou des moucharabiehs... ainsi que le minaret horloge...

En dépit de la désorganisation, du laisser-aller et de certains désordres structurels auxquels le marché couvert fait face aujourd'hui, il n'en reste pas moins un équipement d'importance spatiale et sociale à l'échelle de la ville de Annaba, représentant un lieu historique où se perpétue de-

puis près de deux siècles, un symbole de l'architecture moderne et une mémoire de la période coloniale française en Algérie. De ce fait, il est important d'assurer la protection et la sauvegarde de cet édifice, faisant partie du patrimoine de la ville, pour le transmettre aux générations futures.

Djerad Mohamed Sofiane



N°24, Mai 2016

Le théâtre d'Oran sera classé « patrimoine national »



En effet, la responsable du secteur de la culture en Algérie, a annoncé la décision du classement du TRO en tant que patrimoine national. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur et de la promotion du patrimoine architectural, culturel et historique en Algérie. L'édifice présente une réelle richesse pour la ville d'Oran de par son emplacement et son architecture. Il fut bâti vers 1883 par l'architecte « Inez » dans un style baroque très raffiné qui lui donne l'allure des opéras italiens de l'époque renaissante. Il entre en fonction dans le début du 20^e siècle sous le nom de « l'Opéra d'Oran ». Au lende-

main de l'indépendance, l'édifice est rebaptisé au même titre que tous les autres théâtres du pays, à savoir le théâtre national de l'Ouest de l'Algérie (TNOA), puis théâtre régional d'Oran « Abdelkader Alloula », en mémoire au célèbre acteur et dramaturge algérien originaire d'Oran duquel il tient le nom.

Algérie 360°

31 Juillet 2020



Que penser des dernières prévisions de la Banque mondiale pour l'économie algérienne ?

(...) La BM y affirme que les perspectives économiques qui attendent l'Algérie ne seront certes pas brillantes pour 2020, mais que les choses s'arrangeront à partir de l'année prochaine. Les prévisions qu'elle établit pour 2020 sont basées sur un prix moyen du pétrole de 30 dollars le baril, qui entraînera une baisse de 21,2% des recettes fiscales totales de l'Algérie et un déficit budgétaire qui augmentera à 16,3% du PIB, malgré les coupes dans les investissements publics (-9,7%) et la consommation publique (-1,6%). La forte baisse des exportations (-51%) devrait se traduire par un déficit de balance des paiements courants à un record de 18,8% du PIB en 2020. Quant au PIB lui-même, il devrait baisser de 3% (contre +0,7% en 2019). Le rapport indique aussi que «sans l'adoption de mesures supplémentaires pour réduire encore davantage les importations, les réserves de change seront ramenées à 24,2 milliards de dollars à fin 2020», soit l'équivalent de 6 mois d'importations. La BM établit, par contre, des prévisions qu'elle juge plus favorables pour 2021 et 2022 (PIB à +1,1% en 2021, puis +1,8% en 2022, taux d'inflation à 3% pour les deux années, contre 4,0% en 2020).

des paiements. Toutes les autres hypothèses de travail sont donc influencées par cette variable, ce qui devrait nous conduire à fortement relativiser la signification et la portée économique de telles projections. Les multiples conséquences de la baisse du pétrole et de la crise sanitaire actuelle nous amènent à penser, en particulier, que le rétablissement de nos équilibres financiers seront certainement plus compliqués pour notre pays que pour les pays qui ont une économie diversifiée. Surtout si l'on tient compte d'autres problèmes récurrents qui concernent l'environnement microéconomique dans lequel baignent nos entreprises. Celles-ci, déjà fragilisées par un environnement défavorable, souffriront encore plus de la double crise actuelle qui accentuera leurs difficultés de financement et d'approvisionnement.

L'influence du climat des affaires sur la croissance économique est d'ailleurs parfaitement connu. La BM publie à cet effet, chaque année, un rapport intitulé «Doing business» qui mesure les réglementations concer-



sont respectivement aux 53e et au 78e rangs. La faute à ce maudit pétrole, serais-je tenté de dire, comme beaucoup d'Algériens (...)

L'AMPLEUR DES RÉFORMES à ENTREPRENDRE

Il nous faut des réformes à grand spectre, destinées, entre autres, à faciliter l'investissement et la création de richesses, à rompre avec la corruption, le marché noir et la bureaucratie qui étouffent notre génie créateur. C'est ce qu'on appelle «réformes structurelles». (...) Il n'est pas possible d'aborder ici toutes ces réformes. Aussi, seront-elles limitées



QUE PENSER DE CES PRÉVISIONS ?

Ces projections macroéconomiques avaient été établies avant la brutale chute du prix du pétrole et l'apparition du coronavirus. Elles sont basées sur une hypothèse aléatoire, qui est le prix du pétrole, qui exerce une influence déterminante sur notre équilibre budgétaire et sur notre balance

nant 12 cycles dans la vie d'une entreprise et la facilité à faire des affaires. C'est sur cette base qu'elle émet régulièrement des recommandations aux pays membres pour les inciter à améliorer leur climat des affaires. Malgré ces recommandations, notre pays se classe au 157e rang sur un total de 190 pays en 2019. Par comparaison, le Maroc et la Tunisie

à l'environnement de l'entreprise et aux problématiques qui lui sont étroitement liées.

Par Ali Benouari, Ancien ministre, président du parti politique Nida El Watan

12 Mai 2020

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

L'accord d'association Europe / Algérie applicable

au 1er septembre 2020 ; quels impacts ?

Ayant des incidences politiques, sécuritaires, économiques, sociales et culturelles sur toute la société algérienne donc devant être impérativement pris en compte dans le plan de relance socio-économique, l'Accord d'association avec l'Europe, signé le 1er septembre 2005 devrait prendre effet à compter du 1er septembre 2020 avec des démantèlements tarifaires progressifs, ce qui a un impact sur toute création d'entreprises. Au Conseil des ministres présidé récemment, le Président de la République Abdelmadjid Tebboune a donné des orientations afin de réévaluer les volets économique et commercial de l'Accord qui n'a pas réalisé les objectifs attendus en matière d'investissements européens en Algérie.

La coopération économique devra tenir compte de la composante essentielle qu'est la préservation de l'environnement et des équilibres écologiques. En ce qui concerne les incidences sur les services énergétiques, l'Algérie se doit d'être attentive à la nouvelle stratégie énergétique qui se dessine entre 2020/2030 tant au niveau européen qu'au niveau mondial.

Les accords dont il est question devraient faire passer les industries algériennes du statut d'industries protégées à des industries totalement ouvertes à la concurrence internationale. Ces accords prévoient la suppression progressive des obstacles tarifaires et non tarifaires, avec d'énormes défis aux entreprises industrielles de notre pays. Si ces accords ne peuvent avoir que peu d'impacts sur le marché des hydrocarbures en amont, déjà inséré dans une logique mondiale (pétrole), il en va autrement de tous les produits pétroliers à l'aval qui vont être soumis à la concurrence européenne et internationale. Ainsi, la dualité des prix mesure par laquelle un gouvernement maintient des prix internes à des niveaux plus bas que ceux qui auraient été déterminés par les forces du marché et les restrictions à l'exportation. Autre incidence, l'ouverture à la concurrence du marché des services énergétiques qui concernent toutes les activités et l'urgence d'intégrer la sphère informelle dominante qui contrôle 33% de la

masse monétaire en circulation et environ 45% de l'emploi et de l'économie hors hydrocarbures en Algérie. Enfin, l'environnement considéré comme un bien collectif, l'Algérie doit s'engager à mettre en œuvre les différentes recommandations contenues dans les chartes sur l'énergie.

3- Qu'en est-il des impacts de la révision de l'Accord qui ne remet nullement en question la modification de l'Accord cadre, mais des assouplissements qui permettraient de relancer la coopération entre l'Algérie et l'UE dans le but de donner à cet accord toute son importance et d'utiliser tout son énorme potentiel dans ses



trois composantes : politique, économique et humaine ? Du côté européen, on évoque des discussions « constructives, la relation bilatérale, prometteuse aussi bien dans le domaine de l'énergie que dans l'activité des entreprises et du commerce, avec un potentiel inexploré, même si grevé par des lourdeurs administratives. L'Europe souhaite la création d'un cadre juridique stable et transparent, propice à l'investissement, ainsi que la réduction des subventions, la modernisation du secteur financier, et le développement du potentiel des partenariats public-privé qui font partie des réformes structurelles nécessaires qui doivent encore être menées. Pour l'Algérie, qui a introduit une série de mesures protectionnistes, invoquant une détérioration de la balance de paiements, il n'est pas question de rompre l'Accord d'association qui la lie à l'Europe mais de favoriser un partenariat gagnant/gagnant. L'Europe ne devant pas considérer l'Algérie uniquement du point de vue d'un mar-

ché, étant consciente que la situation du pays reste toutefois tributaire de l'évolution des marchés d'hydrocarbures, des ventes dont le pays tire l'essentiel de ses revenus, en rappelant que la coopération énergétique, basée sur un protocole spécifique, est au centre de la coopération avec l'UE.

C'est que l'Europe reste un partenaire clef pour l'Algérie comme en témoigne la structure du commerce extérieur de l'Algérie pour 2019. Pour les principaux fournisseurs, les cinq premiers fournisseurs de l'Algérie représentent 50,33% des importations globales, la Chine étant le principal fournisseur ayant contribué à hauteur de 18,25% des importations

de l'Algérie, suivie par la France, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne avec des parts respectives de 10,20%, 8,13%, 6,99% et de 6,76%. Pour les principaux clients, durant l'année 2019, les cinq premiers clients de l'Algérie représentent près de 50,85% des exportations algériennes, la France étant le principal client de l'Algérie avec une part de 14,11%, suivie par l'Italie, l'Espagne, la Grande

Bretagne et la Turquie avec des parts respectives de 12,90%, 11,15%, 6,42% et de 6,27%. En termes de répartition des échanges commerciaux (import et export) de l'Algérie par zone géographique au cours de l'année 2019, l'exploitation montre clairement que l'essentiel de ces échanges reste toujours polarisé sur les partenaires traditionnels. En effet, les pays de l'Europe enregistrent une part de 58,14% de la valeur globale des échanges commerciaux au cours de l'année 2019, soit un montant de 45,21 milliards USD contre 51,96 milliards USD enregistré durant l'année 2018. Les pays de l'Asie viennent en seconde position des flux commerciaux avec une part de 23,92%, en passant de 19,07 milliards USD à plus de 18,60 milliards USD pour les périodes considérées. Sur le plan géostratégique, pour l'Europe, l'Algérie est un acteur déterminant de la stabilité régionale et de l'approvisionnement en énergie de l'Europe.

Selon l'exécutif européen dans son rapport sur l'état d'avancement des

relations UE-Algérie en date du 3 mai 2018 et dans plusieurs rapports entre 2019/2020, l'Union européenne salue les efforts de l'Algérie en matière de sécurité et de défense au niveau de la région. Selon ces rapports, «l'effort continu, (...) de modernisation des équipements, ainsi que les nombreux effectifs de sécurité dont l'Algérie dispose, ont permis au pays de contrer de façon efficace les menaces terroristes. L'évolution de la crise libyenne et la situation complexe dans la région du Sahel ont amené l'Armée nationale populaire (ANP) à déployer des forces de sécurité supplémentaires aux frontières... L'effort continu, de l'ANP et des forces de sécurité ont permis au pays de contrer de façon efficace les menaces terroristes». Concernant l'énergie, où l'Algérie doit s'orienter vers un Mix énergétique afin d'honorer ses engagements internationaux du fait de la forte consommation intérieure liée à l'urgence de la révision de la politique des subventions qui doivent être ciblées et généralisées, faute de quoi, elle dépasserait le volume des exportations actuelles horizon 2030 (voir étude réalisée sous ma direction 8 volumes avec les cadres de Sonatrach et le bureau d'études américain Ernest Young sur la politique des carburants ministère Energie 2008), l'Algérie par exemple à travers les canalisations Medgaz et Transmed est un acteur stratégique pour l'approvisionnement en énergie de l'Europe. (Voir nos interviews à l'American Herald Tribune du 28 décembre 2016 – au quotidien financier français la Tribune.fr en février 2017 et le 10/8/2020 à la télévision américaine Al Hurra).

Sur le volet économique, les négociations entre l'Algérie et l'Europe ont connu des divergences qui se sont accentuées suite aux décisions du gouvernement courant 2009 de postuler 51% aux Algériens dans tout projet d'investissement où pour l'Europe en dehors des hydrocarbures que peut exporter l'Algérie en direction de l'Europe et que si l'Algérie n'a pas tiré profit de l'Accord d'association, c'est parce que les réformes structurelles n'ont pas été menées. Pour l'Algérie c'est l'Europe qui n'a pas rempli ses engagements avec un déséquilibre croissant de sa balance commerciale hors hydrocarbures s'étant engagée à favoriser une économie diversifiée et que l'Algérie a toujours plaidé pour le renforcement du «dialogue et de la concertation»

entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) en vue de «densifier» les relations bilatérales dans «l'intérêt mutuel et l'équilibre des intérêts afin de faire face aux défis communs de sécurité et de développement dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant, ne voulant pas être considérée comme un simple marché. L'Algérie reste convaincue que les discussions engagées par les deux parties sur ce dossier permettront d'arriver à des solutions pragmatiques et acceptables qui prennent en ligne de compte les intérêts légitimes de chaque partie. Alors quelles perspectives pour préparer l'Algérie aux nouveaux défis mondiaux ? Mener de profondes réformes structurelles politiques et économiques, le social et le culturel qui à travers les nouvelles technologies qui modèlera nos comportements et la gestion des institutions, déterminant en ce XXI^e siècle, au profit exclusif de l'Algérie, réformes qui trouveront des résistances des tenants de la rente. Outre les réformes institutionnelles, dont la révision constitutionnelle, renvoyant à la refonte de l'Etat pour de nouvelles missions adaptées des relations dialectiques Etat-Marché, et donc lutter contre la bureaucratie centrale et locale, qui enfante la sphère informelle et la corruption, le grand défi pour le Président de la République Abdelmadjid Tebboune, enjeu énorme car déplaçant des intérêts de rente, sont la transparence de la gestion de Sonatrach, lieu de la production de la rente et le système financier, lieu de distribution de la rente, afin de l'autonomiser afin qu'il ne soit plus dans le sillage des sphères de clientèles. Les débats contradictoires en association avec toutes les composantes de la société, tolérant les différentes sensibilités et la nécessaire cohésion sociale me semblent être la seule voie pour dépasser la crise multidimensionnelle actuelle, car les ajustements sociaux seront douloureux.

L'Algérie ne peut continuer à fonctionner entre le budget d'équipement et de fonctionnement, selon le FMI, à un cours variant entre 95/100 dollars le baril, le cours de 30 dollars dans la loi de Finances 2020, étant un artifice comptable, ayant besoin d'une cohérence dans sa politique socio-économique (pour un bilan et les défis de l'Algérie face aux enjeux géostratégiques -interview 11 août 2018 American Herald Tribune USA «Dr Abderrahmane Mebtoul : «Algeria Still Faces Significant Chal-

lenges» et sur l'impact de l'épidémie du coronavirus sur les tensions sociales au niveau de l'économie mondiale American Herald Tribune février 2021 et AfricaPresse Paris mai 2020). L'égalité n'est pas celle du modèle de 1963-2019 mais recouvre la nécessité d'une transformation de l'Etat gestionnaire à l'Etat régulateur, par la formulation d'un nouveau contrat social, renvoyant à la refondation de l'Etat. Pour se projeter sur l'avenir, l'Algérie nouvelle impose une nouvelle gouvernance, un langage de vérité, la moralité des gouvernants, de rétablir la confiance pour sécuriser son avenir, de s'éloigner des aléas de la mentalité rentière, de réhabiliter le travail et l'intelligence, de rassembler tous ses enfants et toutes les forces politiques, économiques et sociales, en tolérant les différentes sensibilités mais évitant la division sur des sujets secondaires.

Le fondement des réformes passe par deux axes fondamentaux enjeux énormes du pouvoir fondamentaux outre la réforme des institutions autour de grands pôles régionaux décentralisés. Premièrement, le lieu de distribution de la rente, la transparence de la gestion de Sonatrach dans la mesure où l'économie reposera encore pour longtemps sur les hydrocarbures, impliquant un nouveau management de Sonatrach, expliquant l'audit exigé par le Président de la République. Deuxièmement, la réforme profonde du système financier, dans toute sa composante, lieu de distribution de la rente, de simples guichets administratifs selon les propos du Président de la République. Où une oligarchie rentière a utilisé le système douanier pour des surfacturations faute d'absence d'un tableau de la valeur relié au réseaux internationaux, coûts/qualité) ; le système domaniale non numérisé favorisant la dilapidation du foncier ; le système fiscal non numérisé favorisant la fraude fiscale, le système bancaire public avec des crédits faramineux octroyés sans de véritables garanties, en plus des bonifications de taux d'intérêt, avec la complicité de certains segments de l'administration, et ce sans création de richesses. Pour tant, ne versons pas dans la sinistrose.

Professeur des universités, expert international Dr Abderrahmane Mebtoul



30 Aout 2020

Confinement: une "opportunité pour une réflexion collective des liens" en société



réorganisation de la vie sociale peut constituer une opportunité pour une réflexion collective de ces liens".

"L'individu doublement confiné, chez lui et en lui-même, durant cette période doit la mettre à profit pour reconsidérer et réinvestir le lien avec l'autre, qu'ils soient membres de sa famille ou de son entourage extérieur", a-t-elle expliqué considérant qu'il s'agit d'"un test des capacités intrinsèques de chacun pour mesurer sa souplesse à s'adapter aux situations nouvelles et/ou porteuses de risques".

Par ailleurs, a estimé Mme Haddad, cette situation de confinement met en scène 02 types de solidarités. L'une, "positive", et consiste à "... reconstruire les liens au sein de la famille et de la société", l'autre, "négative", et s'exprime à travers, ..., "la

TIZI-OUZOU- La mesure de confinement dictée par le souci de prévention de la propagation du coronavirus Covid-19 peut être "une opportunité pour une réflexion collective des liens" en société, a considéré samedi, Nassima Haddad, psychologue-chercheur et enseignante à l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

disant chacun je dois être solidaire avec les autres de manière à trouver

"C'est une situation sociale particulière qui remet à l'ordre du jour la problématique du lien entre les individus au sein de la société. Elle met l'individu face à lui-même en faisant rejaillir la problématique de ses liens avec son entourage, sa famille et la société dans son ensemble", a souligné l'universitaire dans une déclaration à l'APS.

Des liens, a-t-elle préconisé, qu'il faudrait "réfléchir collectivement en se



des solutions protégées et protectrices pour tous", considérant que cette pandémie qui impose "une

reproduction des informations négatives qui nourrissent et renforcent la peur".



La reproduction des informations négatives, ..., celles relatives aux décès et aux différentes contraintes rencontrées face à cette pandémie, traduit une forme de "solidarité" démoralisante qui est "l'expression d'une peur qu'on n'arrive pas à ... dépasser et, partant, qu'on nourrit", conseillant, à ce titre, d'"éviter de répercuter ce genre d'informations" et de recourir à "des activités interactives et toutes sortes de travaux qui peuvent alléger cette situation de confinement".

04 Avril 2020



Pandémie de la Covid-19: L'Algérie fait face et appréhende

Les précautions rendues nécessaires, ... mais qui ne semblent pas suffire à freiner la progression de la pandémie en Algérie, amènent l'(OMS) à déclarer ... que la pandémie de Covid-19 peut ... durer moins longtemps que la pandémie de grippe espagnole de 1918.

La circulation du virus, ... est assez vive sur les deux hémisphères de la planète. ...seuls ceux qui développent une stratégie ...de lutte efficace ... semblent s'en sortir L'Algérie ... est classée dans la catégorie de nations qui donnent ... cette impression ..., au contraire d'autres pays, à l'image de ceux de la rive européenne ...ou ...le Maroc Mais l'ensemble des observateurs nationaux ..., mettent en garde contre toute baisse de la vigilance. On attend... de voir l'impact du déconfinement du 15 Août dernier sur la propagation du virus qui devrait montrer ses premiers effets dès le début du mois prochain. ... , le DG de l'Institut Pasteur, Fawzi Derrar, note que l'examen des courbes de contamination au coronavirus en Algérie, notamment, au niveau des services de réanimation des hôpitaux, indique ... que celles-ci sont en train d'accuser une «tendance baissière», de quoi, ajoute-t-il, être «rassuré». Il reste que, ..., M.Derrar qui s'est ex-



primé sur les ondes de la chaîne ... insiste sur le strict respect des mesures barrières de protection de nature, explique-t-il, à freiner la circulation du virus, ... Ces précautions... nécessaires, mais qui ne semblent pas suffire à freiner la progression de la pandémie en Algérie, ..., amènent ... (OMS) à déclarer ... que la pandémie ... peut ... durer moins longtemps que la .. grippe espagnole de 1918. Une bonne nouvelle, sachant que la «méchante grippe» a, en deux

la rentrée sociale

ans fait ... 50 de millions de morts. «Nous espérons en terminer avec cette pandémie en moins de deux ans. Surtout si nous pouvons unir nos efforts (...) et en utilisant au maximum les outils disponibles et en espérant que nous pourrions avoir des outils supplémentaires comme les vaccins, je pense que nous pouvons y mettre un terme dans un délai plus court que la grippe de 1918», a af-



firmé le chef de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, ... On retiendra, concernant ... Covid-19 que virus Sars-Cov-2 a fait à ce jour près de 795.000 morts dans le monde depuis que les premiers cas ont été signalés

disposer de meilleures technologies», a-t-il dit. «Et nous savons comment l'arrêter»...., le moyen le plus efficace reste la vaccination. À ce propos, le DG de L'institut Pasteur d'Alger a annoncé que son institut allait entamer des discussions avec «des collègues Russes», pour obtenir ... les données optimales sur le vaccin mis au point ..., particulièrement pour ce qui concerne son efficacité au plan immunitaire, mais éga-

lement, sur ses éventuels d'effets indésirables, «rares ou tardifs». Cette perspective est de bon augure pour le pays qui se place d'ores et déjà comme l'un des premiers acquéreurs du vaccin, ... Mais l'urgence... reste toujours la gestion de la pandémie. ..., les tests PCR figurent en bonne place. Sur la question, l'on apprend que les capacités nationales de dépistage du virus, dont l'institut à lui seul réalise plus de 1000/jour sont de l'ordre de 2 900 quotidiennement à l'échelle de tout le pays. Mais ce niveau sera bientôt dépassé, puisque M.Derrar révèle que les efforts tendant à en multiplier le nombre de tests battent leur plein. Les capacités de laboratoires privés seront associées à ces efforts. Le DG de l'Institut Pasteur d'Alger a également annoncé l'assemblage en cours d'un laboratoire mobile qui sera utilisé pour des dépistages de malades du coronavirus ou bien d'autres pathologies. A bien écouter les responsables, l'on peut déduire que l'Algérie agit avec méthode et peut faire partie des pays qui sortiront de la pandémie avec un minimum de casse. Mais le chemin reste tout de même long.

Yahia Bourit

24 Août 2020

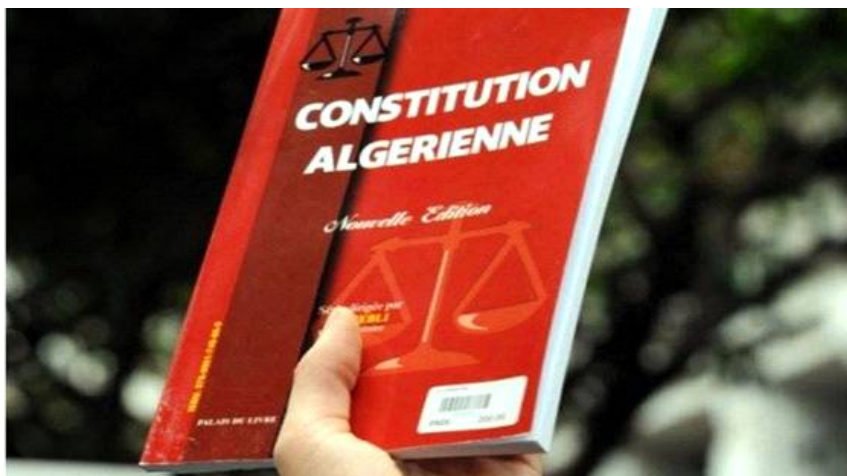
Ouest
TRIBUNE

Projet de révision de la Constitution :

Ce qui va changer

Le projet de révision de la Constitution a été adopté dimanche en Conseil des ministres. Hier, il a atterri au Parlement. Si certaines dispositions contenues dans la mouture remise au président de la République en mai dernier, comme celle relative à la nomination d'un vice-président, ont été supprimées, le plus gros y est toujours... La plus importante concerne les postes de Premier ministre ou de chef de gouvernement. Les deux existent dans le projet de révi-

par la Constitution», ajoute-t-on encore, avant de préciser qu'«en tout état de cause, ces restrictions ne peuvent porter atteinte à l'essence de ces droits et libertés». Dans le même ordre, dans ce projet, comme c'était le cas bien évidemment dans la mouture du mois de mai, c'est le système déclaratif qui est adopté pour ce qui est des libertés de réunion, de manifestation ou d'édition de journaux. Ainsi, «les libertés de réunion et de manifestation pacifi-



sion constitutionnelle. Ainsi, l'article 103 stipule que «le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle» et «par un chef de gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire». Conséquent, «s'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle, le président de la République nomme un Premier ministre et le charge de lui proposer un gouvernement et d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre du programme présidentiel qu'il présente au Conseil des ministres» (article 105). Par contre, «s'il résulte des élections législatives une majorité autre qu'une majorité présidentielle, le président de la République désigne un chef de gouvernement issu de la majorité parlementaire et le charge de former son gouvernement et d'élaborer le programme de la majorité parlementaire» (article 110)...

indique-t-on dans l'article 34. «Aucune restriction aux droits, aux libertés et garanties ne peut intervenir que par voie législative et pour des motifs liés au maintien de l'ordre public, de la sécurité et la protection des constantes nationales, ainsi que ceux nécessaires à la sauvegarde d'autres droits et libertés protégés

que sont garanties, elles s'exercent sur simple déclaration», est-il mentionné dans l'article 52, avant d'ajouter : «La loi fixe les conditions et modalités de leur exercice.»

De même (simple déclaration) pour le droit de créer des associations (art. 53) ou celui de «fonder des journaux et toute autre publication» (article 54). Ce qui n'est pas le cas, peut-on conclure, des sites électroniques, par exemple, puisque ce dernier article octroie aussi «le droit de créer des chaînes télévisuelles, radiophoniques et des sites et journaux électroniques», mais «dans les conditions fixées par la loi». C'est-à-dire que ceux-là ne sont pas concernés par le «système déclaratif». Les autres nouveautés de ce projet ont déjà été largement commentées par les Algériens. Il s'agit, entre autres, de la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux (art. 88), de celui de députés aussi (art. 122) et de l'intangibilité de tamazight en tant que langue nationale et officielle (art. 223). Les conditions de perte de l'immunité parlementaire ont également été revues....

Abdelghani Aichoun

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

09 Septembre 2020

Référendum constitutionnel :

le taux de participation ne pose pas de problème sur le plan juridique

Le taux de participation au référendum sur le projet d'amendement de la Constitution, qui a atteint 23,72% au niveau national, "ne pose pas de problème, ni sur le plan juridique ni sur le plan constitutionnel", a affirmé lundi à Alger le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

"Dans la législation algérienne, il n'y a pas un seuil qui valide ou annule un scrutin", a expliqué M. Charfi qui s'exprimait lors d'une conférence de presse consacrée à l'annonce des résultats préliminaires du vote dans le cadre du référendum sur la révision de la Constitution.

Dimanche soir, M. Charfi avait annoncé un taux national de participation au référendum de 23,7% à la fermeture des bureaux de vote à 19 heures.

Ce taux avait progressé de 5,88% à 11 heures, à 13,03% à 14h00 heures pour atteindre 18,44% à 17h00.

Concernant le faible taux de participation à l'étranger qui a atteint 4,9%, M. Charfi a expliqué ce résultat, notamment par "les restrictions de déplacements imposées par les pays hôtes à cause de la pandémie du coronavirus".

"Nous publions les résultats par wilaya, quel que soit le taux de participation. Nous sommes avec la transparence totale. Nous ne faisons aucune différence entre une région et une autre. Le citoyen a exprimé son opinion en toute liberté", a soutenu M. Charfi...

Le nombre de votants a été de 5.636.172 dont 45.071 inscrits résidents à l'étranger, sur un total d'électeurs de 24.475.310, a-t-il indiqué.

Les voix exprimées lors de ce référendum s'élèvent à 5.023.385, a-t-il précisé.

Le nombre d'électeurs ayant voté "Oui" est de 3.355.518 (66,80%), tandis que celui des votants par "Non" est de 1.676.867 (33,20 %), a-t-il fait savoir, notant que le nombre de bulletins nuls est de 633.885, alors que les voix objets de litige s'élèvent à 407.



09 Septembre 2020

Littérature et langue amazighes : Les conditions de participation au prix présidentiel dévoilées par décret

Sihem Bounabi

Annoncé récemment par Si El Hachemi Assad, secrétaire général du Haut-commissariat à l'amazighité (HCA), le décret présidentiel portant création du prix du président de la République pour la littérature et la langue amazighes est paru au dernier numéro du Journal Officiel.

Dès lors, le prix du président de la République de littérature et langue amazighes sera officiellement lancé les prochains jours après l'installation des membres du jury, selon le secrétaire général du HCA, qui avait aussi rappelé que le Prix du président de la République pour la langue et la littérature amazigh «est un jalon dans l'édification culturelle nationale valorisant les réalisations intellectuelles et littéraires dans toutes ses diversités et variantes».

Le décret n° 20-228, paru dans le numéro 50 du JO, a ainsi pour objet de récompenser les meilleures recherches et œuvres réalisées par des participants, encourageant ainsi la recherche et la production de la littérature en langue amazigh et leur promotion, et les œuvres écrites ou traduites en tamazight. Attribué aux catégories «Linguistique», «Littérature exprimée ou traduite en tamazight», «Recherches dans le patrimoine culturel immatériel amazigh» et «Recherches scientifiques technologiques et le numérique en tamazight», le Prix consiste à sanctionner les œuvres primées par une attestation d'appréciation et une récompense financière. Il est à noter que le décret stipule, dans son quatrième article, que le Prix du président de la République pour la littérature et la langue amazighes est doté de la somme de 1 million de dinars (1 000 000 DA) pour le premier lauréat, cinq cent mille dinars (500 000 DA) pour le deuxième, et deux cent cinquante mille dinars (250 000 DA) pour le troisième. Concernant les conditions de participation, la candidature pouvant être individuelle ou collective, les postulants au Prix doivent, entre autres, être de nationalité algérienne, âgés de vingt ans au moins, et participer avec une seule œuvre à l'une des quatre catégories inscrites au concours. Les travaux participant doivent impérativement être authentiques et non publiés auparavant. Les candidats doivent joindre une copie du texte dans sa langue d'origine s'il s'agit d'une traduction et s'assurer que les travaux proposés n'ont pas déjà été sanctionnés par un prix ou un diplôme scientifique.

Les œuvres sont déposées auprès du secrétariat du jury qui déterminera, lors de l'annonce de l'organisation du concours, le délai, le nombre et la nature des copies. Le Prix est décerné lors de la célébration du Jour de l'an amazigh «Amenzu n Yennayer», par un jury indépendant composé de représentants du Haut-commissariat à l'amazighité (président) et des ministres des Finances, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi que ceux de la Culture et de l'Education nationale. Un représentant du Centre de recherche en langue et culture amazigh et trois professeurs spécialisés, désignés par le Haut-commissaire à l'amazighité, en coordination avec les recteurs d'université dotées des instituts de langue et



de culture amazigh, font également partie du jury qui peut faire appel, précise le décret, à toute personne compétente susceptible de l'aider dans le tri des travaux dont il est saisi.

Sihem Bounabi



Lancement de trois plateformes numériques dans le secteur de l'éducation

Sihem Bounabi

Trois plateformes numériques ont été lancées lundi à Blida, dans la cadre de l'effort visant la numérisation du secteur de l'Education nationale, a rapporté l'APS.

S'exprimant à la presse en marge du lancement de ces trois (03) projets au niveau du CEM El Feth, le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouajaout qui accompagnait le Premier ministre, a indiqué qu'il s'agit du lancement par le ministre de l'Education du projet «Kafaa-Tic» visant la découverte des compétences nationales notamment dans le domaine numérique au sein du secteur.

Ce projet permettra aux personnels du secteur de présenter leurs expériences et de partager leurs idées et projets en s'inscrivant sur la plateforme électronique lancée à cet effet, a-t-il expliqué.



Conçu en raison du recours fréquent des parents aux moyens matériels et pour l'adaptation au système social, le deuxième projet «Awliyaa» est une nouvelle application qui s'inscrit dans le cadre de l'effort de consolidation des moyens de communication entre l'établissement et les parents, en réduisant la distance entre eux pour leur permettre de suivre le parcours de leurs enfants.

La première version de ce projet, qui se veut un prolongement de l'espace dédié aux parents d'élèves intéressés par les nouveautés du secteur via le système informatique de l'Education nationale, permettra aux parents, dans un premier temps, la consultation des résultats de leurs enfants, avant l'introduction d'autres services ultérieurement.

Le troisième projet concerne, selon le ministre, un système d'élaboration et de suivi des rapports d'inspection dans le but d'assurer un suivi en temps réel de la rentrée scolaire et de s'enquérir du respect du protocole sanitaire au sein des centres d'examen du BAC et du BEM (session 2020) à travers l'exploitation optimale du système informatique du secteur de l'Education nationale.

07 Septembre 2020

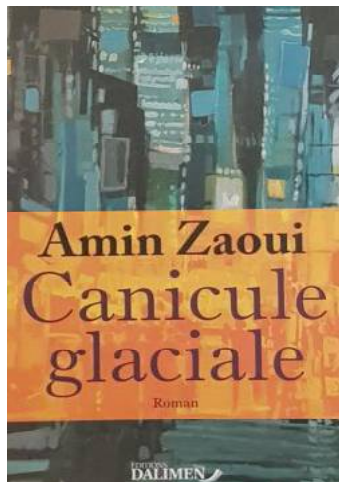


[BIBLIOGRAPHIE]

Amin Zaoui

Canicule glaciale

DALIMEN éditions, Alger 2020



Une fresque bouleversante qui s'installe dans le non-dit socio historique de l'Algérie contemporaine : trois chemins, trois vies, que tant de choses séparent, se trouvent croisés, inexorablement liés, marqués au fer d'une vie qu'abreuvent le manque et la déviance... Trois jeunes hommes dans une même caserne amenés à être copains à la veille de la révolution algérienne, durant la guerre et à l'indépendance... jusqu'aux conflits des frères et aux rêves avortés.

[REVUE]

Vies de villes

Alger, Mai 2016



Questions internationales n°103-104

Moyen Orient : Des guerres sans fin

La documentation française

2020



Depuis de longues décennies, le Moyen-Orient est en proie aux conflits, aux tensions et aux divisions. Des religions vouées à la paix et à l'amour s'y transforment en doctrines de haine et de guerre. Des sources immenses de richesse, notamment pétrolière, y coexistent avec la pauvreté de la grande majorité des populations. Nulle part au monde, on ne trouve dans un espace aussi réduit tant de rivalités et de violence portant sur la maîtrise de territoires (Irak, Syrie, Yémen, Palestine...). Réurrence des affrontements, stagnation économique, absence de démocratie, inertie politique, interventions extérieures multiples et non coordonnées..., le numéro 103-104 de Questions internationales dresse un panorama complet de cette région conflictuelle.

[FILM]

ANDRÉ RAVÉREAU ET L'ALGÉRIE

2019



L'architecte André Ravéreau a passé une grande partie de sa vie en Algérie, il est aujourd'hui une référence incontournable pour les bâtisseurs algériens de plusieurs générations.